

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE STE-AGATHE-EN-DONZY**

Séance du 07 avril 2023

L'an deux mil vingt-trois et le sept avril à 20 h 30  
Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué,  
S'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,  
Sous la présidence de Monsieur COASSY Bruno, Maire.  
Nombre de conseillers municipaux en exercice : 11

Etaient présents :

M. PRUD'HOMME Daniel	Mme RONDEPIERRE Sandrine
M. GAGNAIRE Bernard	M. GUEDON Serge
M. QUÉRAT David	Mme MATTANA Nathalie
M. RABUT André	Mme MILLET Sabine
Mme MAUGÉ Solange	

Excusée : Mme REY Paule Maryse

Secrétaire de séance : M. GAGNAIRE Bernard

**Objet : DECISION DE NE PAS AUGMENTER LE LOYER DE Mme RABUT Sandrine**  
2023.02.06

Monsieur le Maire explique à l'Assemblée que le logement occupé par Mme RABUT Sandrine au 55 route du Poteau doit subir des travaux d'isolation dans le courant de l'année 2023.

Dans ces conditions, le locataire ne jouit pas correctement de son appartement.

Monsieur le Maire propose de ne pas augmenter son loyer sur l'année 2023 :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par :

- 9 voix pour,
- 0 voix contre
- 1 abstention

- Décide de ne pas augmenter le loyer comme susmentionné sur l'exercice 2023.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.

Sainte-Agathe-en-Donzy, le 20 avril 2023

Le Maire,  
Bruno COASSY.



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201964-20230407-20230206-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/04/2023

Affichage : 20/04/2023

Pour l'autorité compétente par délégation



Conformément aux dispositions de l'article L. 2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, la date de publication sur le site Internet de la Commune attestée est le